

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2010

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents.
Mme Viviane Ramondenc est nommé secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à observer une minute de silence à la mémoire de Paul Vergély décédé le 26 février, ancien maire de Montlaur de 1989 à 1995.

Orientations budgétaires : Les conseillers municipaux prennent connaissance des tableaux de la fiscalité prévisionnelle de 2010 qui intègrent la réforme fiscale des collectivités. Le montant 2009 de cette contribution s'élevait à 161 828 euros. Pour 2010 ce montant s'élève à 177 030 euros. Le conseil municipal note la progression de cette contribution ce qui permet pour 2010 de lever les inquiétudes au sujet de cette réforme. Le budget sera préparé sans augmentation de la fiscalité locale.

Les programmes inachevés concernent le presbytère de Verrières, l'église de Briols, les travaux à la salle des fêtes, les travaux au logement de la mairie, les travaux au foyer des jeunes ainsi que le programme espaces naturels sensibles. L'étude finale concernant la réalisation de l'entrée de Montlaur devrait permettre une programmation des travaux pour l'automne 2010. Le montant de ces travaux s'élève à 400 000 euros. La commune est en attente de la participation du conseil général et des réponses concernant des acquisitions foncières confiées au cabinet Roques (parcelles Bessière et Consorts Alinat). Ce projet fera l'objet d'une présentation aux riverains. Les travaux de traverse de Moulin Neuf initialement prévus en début d'année 2010 par la Direction des Routes semblent être reportés en fin d'année.

Appartement mairie : Le conseil municipal donne son accord pour la proposition soumise par l'expertise de l'assurance pour un montant de 32 301,31 euros. Ce montant intègre la totalité des travaux à réaliser.

Stade : Le conseil municipal prend connaissance de la proposition du cabinet d'expertise suite aux dégâts occasionnés par la foudre pendant l'été 2009 à l'éclairage du stade. Ce montant ne prend pas en compte la totalité des frais engagés par ce sinistre ; le conseil municipal prend acte du non remboursement de la totalité de ces frais (2 802 euros remboursés sur un coût total de 3 316 euros).

Espaces naturels sensibles : Monsieur le Maire fait part de la notification de décision de M. le Sous-préfet qui indique la contribution de l'Europe du programme Espaces naturels sensibles à hauteur de 50 %. Le président du Conseil Général a notifié sa participation à hauteur de 30 %.

Ecole de Montlaur : La dernière tranche de travaux concernant le remplacement des fenêtres des bureaux et de la bibliothèque sera réalisée pendant les vacances 2010 pour un montant de 5 200 euros.

Eclairage public Briols : Suite au programme d'enfouissement qui se déroule actuellement et dont le maire fait part des nombreux messages de remerciements et d'encouragements reçus à l'égard de l'équipe qui a travaillé tout l'hiver dans des conditions difficiles, le conseil municipal donne son accord pour faire exécuter le programme éclairage public pour un montant de 21 000 euros.

Syndicat du Pays St-Affricain : Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier de la Sous-préfecture par lequel le conseil municipal est appelé à délibérer sur la procédure de dissolution du Syndicat du Pays St-Affricain et sur la clé de répartition de l'actif existant qui est de 2,43 % pour Montlaur. A la vue de ces éléments le conseil municipal adopte le principe de dissolution du syndicat et approuve la clé de répartition de l'actif existant.

Contrat de rivière : Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal le dossier concernant les prévisions du plan pluri annuel de gestion Sorgues et Dourdou prévu en 2010. Cet avant projet détaillé décrit les travaux à réaliser sur la commune de Montlaur. Le conseil municipal décide de donner son accord sur l'exécution de ces travaux d'entretien des berges de rivière dont la répartition des concours financiers est la suivante : Conseil Général : 30 %, Conseil Régional Midi-Pyrénées : 20 %, Agence de l'Eau : 30 %. Il ressort pour la commune un montant d'autofinancement à hauteur de 987 euros. Le conseil municipal indique que cet autofinancement est pris en charge pour l'ensemble des travaux par la commune quand les travaux exécutés concernent des propriétés de la commune. Il demande au SIAH maître d'ouvrage de ces travaux de s'assurer de l'accord des propriétaires pour réaliser ces travaux et prendre en charge la part d'autofinancement relative à l'exécution de ces travaux sur les propriétés privées.

Zone artisanale : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu en mairie de l'E.U.R.L Marbrerie CABILLIC & Fils représentée par M. CABILLIC Gérard par lequel il demande la réservation du lot n°1 de la zone artisanale « Le Callepo ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande. Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le lot n° 1 Section ZD 136 à l'E.U.R.L. Marbrerie CABILLIC & Fils, d'une surface de 786 m2 au prix de 15 €/le m2 soit un total H.T. de 11790 euros, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir chez la SCP DUBRULLE-MASSOL-BARRAU, notaires à Saint-Affrique (12).

Parcours de pêche : Dans le cadre de la réflexion sur les espaces naturels sensibles l'association de pêche « Les chevaliers de la gaulle » de St-Affrique a apporté son concours à l'élaboration du programme final. Il a été décidé de créer un parcours de pêche réservé aux jeunes dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par l'AAPPMA de St-Affrique. L'association de pêche fera réaliser les travaux et animera le parcours, en contrepartie la commune proposera un parcours sur sa propriété en bord de rivière. Le conseil municipal se félicite de cette collaboration, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association de pêche et la commune et donne son accord pour financer les travaux pour un montant de 3240 euros.

Classes découvertes : Le Directeur de l'école présente au conseil municipal le programme des classes découvertes prévues à l'école de Montlaur. Le cycle 2 (23 enfants) se déplacerait à Bécours au centre aveyronnais des éclaireurs de France. Le cycle 3 (25 enfants) se déplacerait en classe à Paris au centre aveyronnais des PEP. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation communale de 3310 euros pour ces deux classes découvertes.

FIN DE SEANCE